

*Affaires courantes***LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-303, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (emploi des amendes).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, cette modification de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est fondamentale. Elle prévoit ce qu'on appelle le partage des amendes. En vertu de cette disposition, des groupes d'intérêt privés ou des particuliers peuvent, s'ils fournissent des renseignements au ministre public ou intentent des poursuites privées, obtenir la moitié de l'amende imposée à l'issue des procédures juridiques et judiciaires.

C'est un principe largement connu et respecté, en vigueur dans de nombreux pays, qui vise à encourager les travailleurs d'une industrie, les agriculteurs qui sont témoins d'incidents ou des particuliers qui constatent des atteintes à la qualité de l'environnement à saisir les tribunaux de ces faits.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS ET LA RECHERCHE SYLVICOLE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-304, Loi modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole (arbres modifiés).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, comme vous le savez, la nouvelle Loi sur les forêts, que la Chambre vient d'adopter, comporte une disposition sur l'inventaire des

forêts du pays, que le ministre s'empressera sûrement de dresser.

L'une des modifications les plus urgentes de la loi fédérale concerne ce qu'on appelle les arbres modifiés, que l'on trouve dans toutes les régions du pays, y compris les territoires. On trouve notamment ce genre d'arbre à l'île Meares, où, il y a des centaines d'années, les autochtones exploitaient à grande échelle la forêt sans abattre un seul arbre et sans en menacer la survie. Ils ne faisaient que prélever des planches et d'autres matériaux sur les arbres.

Cette modification vise à protéger les arbres modifiés ayant une certaine valeur scientifique ou culturelle.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une autre pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions et signée par des centaines de Canadiens qui soutiennent que, depuis septembre 1984, le gouvernement fédéral conservateur a imposé aux contribuables canadiens au moins 32 nouvelles taxes ou hausses d'impôt. Ce gouvernement veut assujettir les Canadiens à une taxe générale de 7 p. 100 sur les produits et services, tandis que les libéraux s'opposent vigoureusement, au nom de leurs concitoyens, à cette saignée fiscale sans précédent qui, non seulement fera augmenter les impôts et les taux d'intérêt, mais aggravera l'inflation et le chômage.

C'est pourquoi les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter ce projet de taxe sur les produits et services.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte quant à la forme et au contenu et signée par quelque 42 électeurs que préoccupent les récents amendements à la Loi sur l'assurance-chômage, qui privent les parents adoptifs de l'aide dont ils ont besoin.